



TECHNICIENS - MAÎTRISES - CADRES D'AIR FRANCE

DGES mardi 31 août 2010

## Irresponsabilité Syndicale

Dans un tract du mois d'août, une organisation syndicale de l'escale livre son opinion sur un accident du travail récemment survenu en galerie. Nous aurions souhaité que son objectif soit d'enrichir le débat et d'aider, d'un avis éclairé, l'ensemble des personnels\* qui, depuis des semaines, œuvrent pour déterminer les conditions qui ont conduit à ce malheureux événement avec pour objectif de réduire le facteur risques pour tous les intervenants.

\*Un accident est généralement du à la conjonction de plusieurs facteurs qui, associés, provoquent une situation de risque accidentogène. Comme lors de tout accident ou incident le justifiant, un arbre des causes est établi pour tenter d'en retracer les conditions et de proposer des solutions pour limiter les risques.

La Direction, l'encadrement, le service Sécurité du Travail, le CHSCT ( membres des organisations syndicales actives ) et d'autres participants éventuels comme l'inspecteur du travail ou la médecine du travail, collaborent dans cette entreprise sans autre objectif que la sécurité de tous. Cette démarche responsable est positive et particulièrement efficace dans notre escale.

### Ce n'est apparemment pas leur dessein!

Règlement de comptes, irresponsabilité, démagogie syndicale...? Leur prose n'est qu'une suite d'agressions, d'accusations à la limite de la diffamation, délivrée sur un ton haineux et aux relents revanchards.

La cible de cette vindicte est toute désignée:

### l'encadrement!

La CFE-CGC ne peut accepter la mise en accusation systématique de l'encadrement, la diffamation, l'incitation à la haine et la volonté d'opposer les personnels.

### Alors oui, comme le disent les auteurs de ce tract,

**CECI EST INACCEPTABLE** : à commencer par le choix douteux du titre, qui fait frémir en rappelant un slogan malheureusement célèbre pour d'autres raisons.

**CECI EST CONDAMNABLE** : Tenir de tels propos n'est pas digne de membres responsables d'une organisation syndicale. Sans parler de déontologie, il y a des limites qui ne doivent pas se franchir.

**Ceci est scandaleux** : car profiter d'un accident grave pour cracher son venin est indigne et effectivement scandaleux.

Notre conception du syndicalisme et de ses obligations comportementales nous obligent à dénoncer les propos tenus dans ce tract car ils ternissent l'image des organisations professionnelles et décrédibilisent l'action syndicale

Le mandat syndical donne la liberté de parole mais apparemment l'intelligence ne fait pas toujours partie du package.

La représentativité future de certaines organisations peut-elle s'acquérir par de telles actions?